

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2015/96

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET ANNEXE CENTRE DE
RESSOURCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Envoyé en préfecture le 05/10/2015

Affiché en préfecture le 05/10/2015

Affiché le

ID : 033-243301264-20150929-2015_96-DE

SLO

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Le 29 septembre 2015 l'année deux mille quinze
à 18 h 30

Nombre de Conseillers présents : 34

à Saint-Médard d'Eyrans - Salle des Fêtes

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 22

Date convocation du Conseil Communautaire : 23 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 septembre 2015

La séance est ouverte

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	A	
BENESSE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	A 18h43	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	A 19h09		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	Y. MAYEUX	Muriel EYL	E	B. FATH
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	E	F. BOS
Béatrice CANADA	E	B. DARBO	Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	A		Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	A		Jean-Paul MERCADIE		
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	A 18h40		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	P	
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	A 18h37		Jean KESLER	A	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur Jean-François MOUCLIER est élu(e) secrétaire de séance
Le procès-verbal de la réunion du 1^{er} juillet 2015 est adopté à l'unanimité

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET ANNEXE CENTRE DE RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération n° 2015/38 du 31 mars 2015 approuvant le budget primitif 2015,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

Il convient de procéder au vote d'une décision modificative suivante :

En section FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT :

Dans le cadre des travaux en régie, il convient de prévoir la dépense de fonctionnement chap 011 nature 6152, dans un premier temps. Dans un second temps, les dépenses de main d'œuvre (personnels CCM en régie), d'équipements pourront être transférées, par le biais du compte 722 Travaux en régie à la section investissement pour immobiliser les biens ainsi réalisés.

Le conseil communautaire à l'unanimité :

1°) **Décide** de procéder aux modifications budgétaires suivantes :


SECTION FONCTIONNEMENT

chapitre	nature		DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
011	6152	Entretien sur biens immobiliers		10 000,00		
042	722	Travaux en régie : immo. Corporelles				10 000,00
TOTAL FONCTIONNEMENT			0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
				10 000,00		10 000,00
					solde	0,00

SECTION INVESTISSEMENT

opé./chap	nature		DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS	DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
21	21757	Agencement aménagement matériels	10 000,00			
040	21757			10 000,00		
TOTAL INVESTISSEMENT			10 000,00	10 000,00	0,00	0,00
				0,00		0,00
					solde	0,00

2°) **Autorise** Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Envoyé en préfecture le 05/10/2015
Reçu en préfecture le 05/10/2015
Affiché le 
ID : 033-243301264-20150929-2015_96-DE

Fait à Martillac, le 29 septembre 2015
Le Président
Christian TAMARELLE
Document signé électroniquement

